

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

(2 pouvoirs)

Absents : 2

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 12 mai 2016

L'an deux mille seize, le douze mai à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSANT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSANT J, JOUAN J, LE BRUN B, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAITRE G, GODEY C, NOEL C, LE MOIGNE V, HUBERT C, LEGER M, THOMINET O.

Absents excusés représentés : Mme LEGER C qui a donné pouvoir à Mme LE BRUN, M.BRISSET C qui a donné pouvoir à Mme SOREL G.

Date de convocation

28/04/2016

Date d'affichage :

20/05/2016

Un scrutin a eu lieu, Mme LE BRUN a été nommée secrétaire.

O B J E T

Conseil Municipal

=====

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 31 mars 2016

Aucune observation n'est formulée, le compte rendu est adopté.

Même séance

Décisions du Maire

=====

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014-066 du 10 avril 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire en ce qui concerne le présent mandat,

Le Maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :

Décisions diverses :

Finances

N° 2016-011 du 04/04/2016 – Finances : Remboursement de sinistre de Groupama pour un montant de 740.60 €TTC, correspondant à la réparation de la toiture et des portes des vestiaires du stade suite à l'effraction du 23/12/2015.

Marchés Publics

N° 2016-012 du 04/04/2016 – Marchés Publics – Classement des archives communales par l'archiviste du Centre de Gestion de la Manche pour un montant de 1 600.00 € TTC – Budget Principal et budgets annexes gîtes et camping 2016.

N° 2016-013 du 22/04/2016 – Marchés Publics – Fourniture et pose de stores au bureau d'accueil du camping pour un montant de : 787.81 € HT soit 945.37 € TTC auprès de Décorisol à 50110 TOURLAVILLE – Budget annexe du camping 2016.

N° 2016-014 du 26/04/2016 – Marchés Publics – Remplacement du réfrigérateur de la salle polyvalente pour un montant de : 249.00 € TTC auprès de GITEM Eurl Jardin à 50270 Barneville Carteret – Budget principal 2016.

N° 2016-015 du 26/04/2016 – Marchés Publics – Mise en place d'un système de télésécurité au camping : abonnement de 12 mois de location et télésurveillance vidéo,

pour un montant de : 82.78 € HT soit 99.34 € TTC pour les frais de mise en service du Pack Excellence (centrale/transmetteur sans fil) et pour un montant de 32.59 € HT soit 39.10 € TTC pour un abonnement mensuel de location et télésurveillance vidéo, auprès de Sécurité Ouest Services à 50000 Saint Lo – Budget annexe du camping 2016.

N° 2016-016 du 26/04/2016 – Marchés Publics – Signature d’une convention de formation professionnelle Emploi Avenir Titre Professionnel d’ « agent d’entretien du Bâtiment » d’une durée de 700 heures, pour Monsieur Gratien Jérôme, auprès de l’AFPA – 50200 Coutances, pour un montant de : 9 002.00 € (exonéré de TVA) pris en charge à 70 % par le Conseil Régional de Basse-Normandie - Budget principal 2016.

N° 2016-017 du 26/04/2016 – Marchés Publics – Travaux de déplacement de la croix du cimetière (partie haute du cimetière) pour un montant de : 1 400 € (exonéré de TVA) auprès de Nathalie ALLAIN et Frédéric ROUCHET à 50400 Granville – Budget principal 2016.

N° 2016-018 du 26/04/2016 – Marchés Publics – Travaux de revêtement en enrobé noir du parking des gîtes vacances, pour un montant de : 8 983.55 € TTC auprès de Norbert Vantomme à 50340 Helleville – Budget annexe des gîtes 2016.

N° 2016-020 du 02/05/2016 – Marchés Publics – Achat de 10 panneaux de signalisation, pour un montant de : 534.60 € TTC auprès de LECOUFLE à 50110 Tourlaville – Budget principal 2016.

N° 2016-021 du 09/05/2016 – Marchés Publics – Travaux de fourniture et pose de volets roulants en PVC aux logements communaux route de la grotte, pour un montant de : 2 342.30 € TTC auprès des Nouveaux Agenceurs à 50270 Surtainville – Budget principal 2016.

N° 2016-022 du 09/05/2016 – Marchés Publics – Remplacement des radiateurs de 3 logements communaux, pour un montant de : 2 608.54 € TTC auprès de TABUR Electricité à 50110 Tourlaville – Budget principal 2016.

Droit de préemption urbain

N° 2016-019 du 28/04/2016 — Droit de préemption urbain sur parcelle non bâtie AB 1177 appartenant aux Consorts SAUBUSSE– Déclaration d’Intention d’Aliéner (D.I.A.) n°2016-02. La Commune n’use pas de son droit de préemption sur ledit bien et ne formule aucune réserve à cette vente.

Même séance

Remembrement

=====

Travaux La Pigacherie

M. Le Merdy Yann, propriétaire à la Pigacherie, nous a informés qu’il rencontre des problèmes hydrauliques au niveau d’un talus réalisé au titre du remembrement. Il reçoit, dans sa cour, les eaux pluviales du champ d’en face. La solution envisagée pour y remédier est de :

- Renvoyer les eaux stagnantes en pied du talus, vers la route, en supprimant la bosse existante au milieu du champ et de se servir de ces déblais pour combler l’angle Nord-Est du champ,

- de canaliser ces eaux au niveau du talus et de les renvoyer dans le regard eaux pluviales posé par M. Le Merdy à l’entrée de sa propriété.

Ces travaux supplémentaires ont un coût de 3 552.00 € TTC, montant qui peut être intégré sans dépassement dans l’enveloppe financière prévue pour le remembrement.

Ceci entendu, après délibération, le conseil municipal donne son accord à la solution proposée.

Même séance

Adhésions/Subventions
2016

=====

Association des Maires Ruraux de la Manche: Le conseil municipal est favorable au renouvellement de l’adhésion de la commune à cette association pour 2016, moyennant une cotisation annuelle de 100.00€ (25.00 € AMRM + 75.00 €AMRF).

Association Hisséo la Normandie : L’association Mer et Terroir du Cotentin et du Bessin devient **Hisséo la Normandie**. Elle souhaite mettre en place des actions sur l’ensemble de l’ancien littoral bas-normand et pour ce faire, sollicite une subvention pour 2016. Après avoir pris connaissance des actions et projets de cette association, le conseil municipal n’est pas favorable à l’attribution d’une subvention pour l’année 2016.

F.S.L. : Plan départemental d’action pour le logement des personnes défavorisées 2016 (Fonds Solidarité Logement)

Le conseil municipal accepte de renouveler son adhésion à ce dispositif pour l’année 2016 et s’engage à verser une contribution d’un montant de 750,00 € auprès de la Caisse d’allocations familiales, gestionnaire du dispositif.

FAJD : Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté. Ce fonds a pour objectif, par des aides financières individuelles et des actions collectives, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter une contribution à ce fonds pour l'année 2016 auprès de COALLIA – PPS - Normandie, gestionnaire du dispositif, d'un montant de 100 €.

Remerciements subventions 2016

La SNSM de Barneville-Carteret, l'association historique Surtainvillaise, les étoiles de la b'névillaise, Gym Détente et l'Avenir remercient le conseil municipal pour la subvention allouée pour 2016.

Même séance

Recrutement Personnel
Saisonnier

=====

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. C'est ainsi que par délibération du 10 avril 2014 n°2014-069 le conseil municipal a pris une décision de principe pour le recrutement d'agents non titulaires et a autorisé le maire, jusqu'à la fin du présent mandat, à recruter des agents contractuels, en tant que de besoin, dans les conditions fixées par l'article 3 et par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, ou un accroissement saisonnier d'activité ou remplacer des fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles ou autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel.

Aussi, le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de deux agents non titulaires au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi n°84-53 précitée, à savoir : 2 postes à TNC 27h30minutes /35h (congés compris) pour la période saisonnière maximale allant du 18 mai au 18 septembre 2016, pour effectuer le ménage au camping municipal, aux gîtes et autres bâtiments communaux.

La rémunération sera fixée par rapport à l'indice correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, - grade d'adjoint technique 2^{ème} classe – échelon 1.

Ceci entendu, après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition, autorise les deux recrutements saisonniers 2016 comme indiqué ci-dessus et crée les 2 postes non permanent correspondants, sachant que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2016.

Même séance

Schéma de mutualisation
des services – CCP

=====

Avis du Conseil municipal

Exposé

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 a introduit l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services.

Compte tenu de la réforme territoriale et du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le rapport et le projet de schéma ont été élaborés sur les principes suivants :

- Disposer d'un panorama global de l'ensemble des ressources et des services publics sur le territoire de la Communauté de Communes des Pieux
- Acter et optimiser les prestations déjà mises en œuvre
- Pour chaque besoin de mutualisation recensé, poser des principes généraux et susciter une réflexion et une dynamique.

Le schéma de mutualisation constitue ainsi une « feuille de route » à mettre en œuvre durant le mandat et est fondé sur le projet de territoire de la Communauté de Communes des Pieux défini dans le Plan stratégique 2015-2020.

Le rapport préalable au schéma de mutualisation a été remis et présenté en réunion des Maires du 2 février 2016 et au Conseil communautaire du 1^{er} avril 2016.

L'avis des conseils municipaux est sollicité sur ce rapport et le projet de schéma avant adoption par le Conseil communautaire.

La mise en œuvre de ce schéma nécessitera des études spécifiques à chaque sujet de mutualisation, pour déterminer les incidences organisationnelles, financières et techniques. Des groupes de travail thématiques seront constitués à cet effet.

Chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication du président de l'EPCI à fiscalité propre à son organe délibérant.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le projet de schéma de mutualisation constitue une « feuille de route » et est fondé sur le projet de territoire de la Communauté de Communes des Pieux défini dans le Plan stratégique 2015-2020,

Considérant que le rapport préalable au schéma de mutualisation a été remis et présenté en réunion des Maires du 2 février 2016 et au Conseil communautaire du 1^{er} avril 2016,

Considérant que l'avis des conseils municipaux est sollicité sur ce rapport et le projet de schéma de mutualisation avant adoption par le Conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour donner un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Pieux présenté dans le rapport.

Ceci entendu, après délibération,

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Pieux présenté dans le rapport.

Même séance

Fourrière animale
Intercommunale

=====

Convention tripartite relative à la gestion de la fourrière animale intercommunale

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération n°2007/098 du Conseil Communautaire en date du 15 Novembre 2007 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes des Pieux, approuvée par arrêté du Sous-préfet de Cherbourg - Octeville n° 08/72 en date du 25 Mars 2008, le Conseil Communautaire décidait de confier à la Communauté de Communes des Pieux, sous réserve des pouvoirs de police des Maires, la gestion de la fourrière intercommunale du But – Commune des Pieux.

Chacune des 15 Communes a signé une convention avec la Communauté de Communes au cours de l'année 2008.

Par décision n° 2016/18 du Bureau Communautaire du 29 avril 2016, il a été décidé d'actualiser ladite convention de 2008, pour chacune des communes, et de lui substituer une convention tripartite dans laquelle sont fixées les règles régissant les rapports de la commune avec le gestionnaire de la fourrière, la Communauté de Communes des Pieux, ainsi que le cabinet vétérinaire, et ceci afin de se mettre en conformité avec les réformes législatives ou réglementaires ayant eu lieu en la matière depuis 2008.

Délibération

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de Déontologie Vétérinaire,

Vu l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L. 214-6 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la décision n° 14-2016 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2016 relative à la convention portant sur l'accueil des animaux en sortie de fourrière entre la Société Protectrice des Animaux (SPA) et la Communauté de Communes des Pieux,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention tripartite relative à la gestion de la fourrière animale intercommunale et d'autoriser le maire à

signer ladite convention entre la Commune de Surtainville, la Communauté de Communes des Pieux, gestionnaire de la fourrière animale intercommunale, et la Clinique vétérinaire des Pieux SCP ALLART- SWITA.

Ceci entendu, après délibération,

Le Conseil municipal approuve le projet de convention tripartite relative à la gestion de la fourrière animale intercommunale et autorise le maire à signer ladite convention entre la Commune de Surtainville, la Communauté de Communes des Pieux, gestionnaire de la fourrière animale intercommunale, et la Clinique vétérinaire des Pieux SCP ALLART- SWITA.

Même séance

Budget 2016 – DM 1

=====

Décision modificative n°1

Mme Le Brun expose ce qui suit :

Il a été inscrit au budget principal 2016 des crédits pour le déplacement de la croix du cimetière et la création d'un réseau pluvial. Toutefois la somme prévue n'est pas suffisante et a été inscrite au compte 2313 au lieu du compte 2312.

De plus, il convient de réajuster certains comptes budgétaires compte tenu des montants des dotations qui nous ont été notifiés.

En ce qui concerne le budget annexe du camping 2016, il a été omis de reporter l'excédent d'investissement 2015,

En ce qui concerne le budget annexe des gîtes, il convient de réajuster le montant des dépenses imprévues d'investissement.

Aussi, il est donc proposé la décision modificative suivante :

Budget communal 2016 (M14)

SECTION D'INVESTISSEMENT	en euros
DEPENSES	<u>900.00</u>
Article 2312 immos en cours Agencement & amen Terrains	7 000.00
Article 2313 immos en cours construction	- 6 100.00
RECETTES	<u>900.00</u>
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	900.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	<u>13 511.00</u>
Article 678 Autres charges exceptionnelles	12 611.00
Article 023 Virement à la section d'investissement	900.00
RECETTES	<u>13 511.00</u>
Article 7411 Dotation globale de fonctionnement	- 6 478.00
Article 74121 Dotation solidarité rurale	19 989.00

Budget annexe du camping 2016 (M4)

SECTION D'INVESTISSEMENT	en euros
DEPENSES	<u>384.00</u>
Article 2183 immos corp.matériel informatique & bur.	384.00
RECETTES	<u>384.00</u>
Article 001 solde d'exécution reporté	9 942.20
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	- 9 558.20
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	<u>0.00</u>
Article 678 Autres charges exceptionnelles	9 558.20
Article 023 Virement à la section d'investissement	- 9 558.20
RECETTES	<u>0.00</u>

Budget annexe des gîtes 2016 (M4)

SECTION D'INVESTISSEMENT	en euros
DEPENSES	<u>-100.00</u>
Article 020 Dépenses imprévues	-100.00
RECETTES	<u>-100.00</u>
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	- 100.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	<u>0.00</u>
Article 678 Autres charges exceptionnelles	100.00
Article 023 Virement à la section d'investissement	- 100.00
RECETTES	<u>0.00</u>

Même séance

Questions diverses

Réforme territoriale

Suite à la réunion cantonale du 28 avril 2016 destinée aux élus, relative à la réforme territoriale et notamment la création d'une commune nouvelle, il est fait part qu'une seule option a été présentée : la création d'une commune nouvelle à 15, représentant les 15 communes actuelles du canton faisant partie de la communauté de communes des Pieux. Un conseiller pose la question de savoir si une commune nouvelle peut être créée à 14 ou moins et quelles en seraient les conséquences. La population a également besoin d'être informée. Chaque maire est compétent pour le faire dans sa commune.

Le conseil municipal décide d'organiser une réunion publique à la salle polyvalente le 2 juin prochain à 20h. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres et transmis à la presse, pour annoncer cette réunion publique.

A titre indicatif, un tour de table est effectué pour connaître un premier avis du conseil au sujet de la création d'une commune nouvelle à 15 (les 15 communes actuelles composant la CCP) : les 13 membres présents y sont favorables. Quelques membres sont également favorables à moins de quinze si possibilité avec des communes limitrophes.

Fête de la musique intercommunale

Mme Le Brun rappelle que la fête de la musique aura lieu le 18 juin prochain au stade de Surtainville et que cette fête est organisée en commun avec les communes du Rozel, de St Germain le Gaillard et de Pierreville.

Problèmes rencontrés à la Salle polyvalente

Mme Lemaître fait part qu'un problème est souvent rencontré au niveau des containers de la salle polyvalente. Des personnes y déposent des sacs poubelles en semaine, après que le ménage y ait été fait, si bien qu'ils sont souvent remplis quand l'agent donne la salle aux locataires le vendredi : voir s'il serait possible d'y mettre un cadenas ?

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Signé : Le Maire : Jérôme BONNISSANT